



Logement insalubre refait à neuf à mes frais

Par **dadag**, le **30/11/2009** à **15:52**

Bonjour,

Je viens vers vous pour demander conseil car après avoir insisté auprès de mon bailleur rien ne bouge!!!

Je suis locataire dans un appartement hlm sncf appartenant à LA SABLIERE depuis le 25 juin 2008.

À l'état des lieux, l'appartement était insalubre dont papier peint, et peinture ... tout à refaire, que ce soit l'entrée, le séjour, les deux chambres, la cuisine, tout!!!

J'ai donc eu l'accord d'effectuer moi-même les travaux pour un montant de 170€, sachant que j'ai dépensé plus que le triple!!!

Aujourd'hui je souhaite partir des lieux pour un autre appartement hlm sncf FOYER POUR TOUS, qui eux ont fait une rénovation avant que j'y emménage!!!!

De ce fait j'ai demandé le remboursement de la rénovation effectuée à LA SABLIERE, mais j'ai eu un refus de leur part, avec excuse qu'il y avait un délai de 6 mois dont je n'ai pas été tenu au courant.

Que dois-je faire ???